

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL 07 MARS 2024

LISTE DES DELIBERATIONS

SIGB (Système Intégré de Gestion de la bibliothèque)

approuvée

Autorisation est donnée au Maire pour rembourser la Commune de Quessoy des frais afférents à l'acquisition du Système Intégré de Gestion de la bibliothèque pour Landéhen ; Quessoy ayant pris en charge la consultation des entreprises pour Landéhen ainsi que les communes de Hénon, Moncontour, Plémy, Quessoy et Trédaniel.

**TRAVAUX ELAGAGE - PROCEDURE D'INTERVENTION D'OFFICE
PAR LA COMMUNE – FACTURATION**

approuvée

Autorisation est donnée au Maire pour :

faire appel à une entreprise extérieure afin d'effectuer les travaux d'élagage des plantations en lieu et place des propriétaires, sur demande de leur part ou après procédure de mise en demeure. La commune réglera l'entreprise et émettra un titre de recette envers les propriétaires. Le montant sera majoré du temps passé par les agents communaux.

**PLAN LOCAL D'URBANISME : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS
DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE
(PADD) DE LA REVISION GENERALE**

approuvée

Les orientations définies dans le PADD n'ont pas appelé de remarques particulières. Il se décline en trois axes principaux, eux-mêmes déclinés en sous-axes :

AXE 1 : Concilier accueil de nouveaux habitants avec optimisation foncière

- Poursuivre la dynamique démographique sur le territoire
- Développer une offre de logements adaptée aux différentes configurations familiales
- Tendre vers des formes urbaines renouvelées

AXE 2 : Assurer la vitalité du territoire

- Renforcer la dynamique commerciale du bourg
- Maîtriser l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire
- Assurer la protection de l'activité agricole, structurante pour l'économie locale
- Adapter la couverture en équipements aux ambitions communales

AXE 3 : Valoriser et protéger l'espace naturel

- Préserver le cadre environnemental du territoire
- Valoriser le patrimoine bâti d'intérêt, marqueur de l'identité territoriale
- S'ancrer dans une logique de sobriété foncière

Le PADD sera affiché en mairie.

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL 07 MARS 2024

AMENAGEMENT DU BOURG : PRISE ELECTRIQUE

approuvée

Autorisation est donnée pour la mise en place d'une prise de courant rue des Roseaux pour illumination du sapin de Noël, présenté par le Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1425.60 € TTC dont 858 € à la charge de la Commune.

Le Maire certifie avoir publié la présente liste des délibérations le *11 mars 2024*

Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire

